



Edité le : 08/11/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier :	LSE21-186882	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2111-19387-1	N° Prélèvement :	00272100
N° Analyse :	00272572	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	SAINTE BRIGITTE	Code PSV :	000002914
Localisation exacte :	HABITATION, ROB CUISINE, 10 RUE CANTA CIGALES		
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6640012800	Y :	3,4988053400
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC		
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 04/11/2021 à 11h44 Réception au laboratoire le 04/11/2021 à 16h32 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL MME.PARRAIN		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 04/11/2021 à 17h24

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Température de l'eau	11D1@	17.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	11D1@	7.9	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0 #
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	11D1@	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Saveur	11D1@	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative		
Turbidité	11D1@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	2 #
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	429	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2	0.10 #

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA
Directeur Qualité

